

- Canton de SURGÈRES : M. Jean-Jack AUBOYER ;
- Canton de THÉNAC : M. Fabrice MOREAU ; Mme Nadine DILLENSEGER ; M. Gérard BOUYER ;
- Canton de TONNAY-CHARENTE : M. Patrick CANIZARES ; M. Gaël-CHARPENTIER ; M. Patrick LE MOINE ;
- Canton de LA TREMBLADE : M. Daniel FRADIN ; M. Pierre BERNARD BARTHE ;
- Canton LES TROIS MONTS : M. Serge JOURDAIN ; M. Bruno GUICHARD ; M. Patrick BARIBAS ;
- Ville de ROCHEFORT : M. Jacques JAULIN ; M. Gérald VANEY ;
- Ville de SAINTES : M. Joël TERRIEN ;

Représentants de groupements de communes :

- CDA Rochefort Océan : M. Denis ROUYER ;
- CDA Royan Atlantique : M. Bernard POURPOINT ;
- Saintes Grandes Rives, l'Agglo : M. Gérard PERRIN ;
- CDC Aunis Atlantique : M. Philippe NEAU ;
- CDC Aunis Sud : M. François PELLETIER ;
- CDC du Bassin de Marennes : M. Philippe MOINET ;
- CDC Cœur de Saintonge : M. Jean-Claude GRENON ;
- CDC de Gémozac et de la Saintonge Viticole : M. Loïc GIRARD ; M. Jean GEAY ;
- CDC de la Haute-Saintonge : M. Bruno ROBERT ;
- CDC de l'Île d'Oléron : M. Luc DAUGUET ;
- SIVOM Migron Villars Le Seure : Mme Agnès POTTIER ;
- SICN Montguyon et Montlieu la Garde : M. Jean-Marc PAILLÉ ; M. Jean-Luc BERTRAND ;
- Département de la Charente-Maritime : M. Gérard PONS

ÉTAIENT EXCUSÉS ou ABSENTS Mesdames et Messieurs les délégués titulaires ou suppléants suivants :

Représentants cantonaux et communes de plus de 15 000 habitants :

- Canton d'AYTRÉ : M. Alain MARTAIL ;
- Canton de CHANIERES : M. Alain SERIS ;
- Canton de l'ÎLE D'OLÉRON : Mme Martine BELLOTTI LEMONNIER ; M. Patrice BRIDIER ;
- Canton de l'ÎLE DE RÉ : M. Jean-Pierre PICOT ; M. Jean-Philippe GUILLEMOTEAU ; M. André ROULLET ;
- Canton de LA JARRIE : M. Fabrice LEFEBVRE ; M. Jean-Pierre JAMMET ; M. Serge LETARD ;
- Canton de JONZAC : M. Claude BELOT ; M. Pierre-Noël ROY ;
- Canton de LAGORD : M. Patrick PHILBERT ; M. Jacques GLÉNEAUD ;
- Canton de MARANS : M. Daniel BOURSIER ; M. Dominique PARPAY ; M. Philippe NERON ; M. Florent YON ;
- Canton de ROYAN : M. Stéphane DEVOUGE ;
- Canton de ST PORCHAIRE : M. Alain RENOUX ;
- Canton SAINTONGE ESTUAIRE : M. Dominique QUEQUET ;
- Canton de SAUJON : M. Cyril REMBERT ; M. Florian BALAY ;
- Canton de SURGÈRES : M. Thierry PILLAUD ; M. Jérôme BRUNET ; M. Jean-Yves ROUSSEAU ;
- Canton de TONNAY-CHARENTE : M. Christian BRUNET ;
- Canton de LA TREMBLADE : M. Philippe PICON ; Mme Christine FRESSONNET ;
- Canton LES TROIS MONTS : M. Johann LÉBOUCQ ;
- Ville de SAINTES : M. Laurent CHANTOURY ;

Représentants de groupements de communes :

- CDA Rochefort Océan : M. Thierry LESAUVAGE ;
- CDA Royan Atlantique : M. Serge ROY ;
- Saintes Grandes Rives, l'Agglo : M. Francis GRELLIER ;
- CDC Aunis Atlantique : M. Joël DANSART ;
- CDC Aunis Sud : M. Olivier DENECHAUD ;
- CDC du Bassin de Marennes : François SERVENT ;
- CDC Cœur de Saintonge : M. Alexandre SCHNEIDER ;
- CDC Haute-Saintonge : Mme Cécile BIRON ;
- CDC de l'Île d'Oléron : M. Luc COIFFÉ ;
- CDC Vals de Saintonge : Mme Annie POINOT-RIVIERE ; M. Alain FOUCHER ;
- SIVOM du Canton de Jonzac : M. Patrick BERTHELOT ; M. Christophe CABRI ;
- SIVOM St Brs des Bois St Césaire : Mme Géraldine DESRENTES ;
- SIVU Brizambourg Bercloux Ecoyeux : M. Jean-Dominique RAGONNAUD ;
- SIVU Barzan Chenac St Seurin d'Uzet : M. Michel GENOUËL ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le comité syndical et le bureau syndical, installés suite au renouvellement des conseils municipaux de 2020, et modifiés lors de l'assemblée générale du 25 Novembre 2021,

Vu l'arrêté préfectoral du 6 Septembre 2021 portant modification des statuts, nommément désigné « Syndicat départemental de la Voirie des collectivités du Département de la Charente-Maritime », syndicat mixte ouvert restreint au sens de l'article L.5721-8 du CGCT,

Considérant qu'en application de l'instruction comptable M57, les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, lors du vote du Compte Financier Unique.

Monsieur le président expose que les sections de Fonctionnement et d'Investissement du Compte Financier Unique approuvé, présentent les résultats suivants :

Section de Fonctionnement :

Recettes	20 470 387,57 €
Dépenses	18 422 454,60 €
Résultat excédentaire.....	2 047 932,97 €

Section d'Investissement :

Recettes	3 145 490,54 €
Dépenses	743 299,14 €
Résultat excédentaire.....	2 402 191,40 €

Que la section d'investissement comporte des restes à réaliser pour la somme de 2 132 568,00 €.

Que le résultat de la section de fonctionnement étant excédentaire et que dans la mesure où il n'y a pas lieu de couvrir un besoin de financement en investissement, il est reporté en section de fonctionnement sur la « ligne 002 » comme suit :

✓ Résultat de la section de fonctionnement avant affectation :	2 047 932,97 €
✓ Excédents de fonctionnement capitalisés « article 1068 » :	0,00 €
✓ Résultat de fonctionnement reporté « ligne 002 » :	<u>2 047 932,97 €</u>

Que le report en section d'investissement « ligne 001 » est de 2 402 191,40 €

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré,

LE COMITE SYNDICAL

à l'unanimité des membres présents

DECIDE**1) De constater que le Compte Financier Unique 2024 présente :**

- ✓ Un excédent de fonctionnement de : 2 047 932,97 €
- ✓ Un excédent de financement en investissement de : 2 402 191,40 €
- ✓ Des restes à réaliser pour la somme de : 2 132 568,00 €

AR Prefecture

017-251701827-20250328-2025008DCS-DE

Reçu le 01/04/2025

2) D'affecter au Budget 2025, le résultat comme suit :

✓ Report en section de fonctionnement (ligne 002 en recettes)	2 047 932,97 €
✓ Report en section d'investissement (ligne 001 en recettes).....	2 402 191,40 €
✓ Excédent de fonctionnement capitalisé.....	0,00 €

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,

Le président,

Loïc GIRARD



Le secrétaire de séance,

M. *Nichel PELLETIER*